

# VACCINATION ET ITSS

Le présent aide-mémoire fournit des indications vaccinales en rapport avec la sexualité ou la consommation de drogues. L'information qu'il contient est tirée et adaptée du *Protocole d'immunisation du Québec*.

L'information est donnée ici à titre indicatif seulement. Se référer au *Protocole d'immunisation du Québec* (PIQ) pour connaître les autres indications vaccinales ainsi que les posologies recommandées et le calendrier d'administration de chaque produit. La mise à jour de la vaccination de base est toujours indiquée. La vaccination des populations ci-après est soutenue financièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

POPULATIONS VISÉES	VACCINS						
	Hépatite A	Hépatite B	Virus du papillome humain (VPH) <sup>1, 2</sup>	Pneumocoque conjugué	Pneumocoque poly-saccharidique	Influenza	<i>Haemophilus influenzae</i> de type b
<b>PERSONNES ÂGÉES DE MOINS DE 18 ANS</b>							
Les filles âgées de 9 à 17 ans (moins de 18 ans au moment de la 1 <sup>re</sup> dose)			✓				
Les adolescents âgés de moins de 18 ans au moment de la 1 <sup>re</sup> dose		✓					
<b>PERSONNES QUI RISQUENT DE CONTRACTER UNE ITSS</b>							
Les personnes qui ont plusieurs partenaires sexuels <sup>3</sup>		✓					
Les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes	✓	✓	✓ Seulement ceux de 26 ans ou moins.				
Les détenus des établissements correctionnels de compétence provinciale <sup>4</sup>	✓	✓					
Les personnes qui ont eu récemment une infection transmissible sexuellement (ITS) et leurs partenaires sexuels		✓					
Les personnes qui ont des contacts sexuels ou qui vivent avec une personne porteuse du virus de l'hépatite B (VHB) ou atteinte d'hépatite B aiguë		✓					
Les personnes en situation d'itinérance (sans-abri)				✓ Seulement celles de 17 ans ou moins.	✓		
<b>PERSONNES UTILISATRICES DE DROGUES</b>							
Les personnes utilisatrices de drogues par injection	✓	✓					
Les personnes utilisatrices de drogues dures par inhalation (ex.: crack, cocaïne) qui partagent leur matériel de consommation (ex.: paille, cuillère)	✓	✓					
Les personnes utilisant régulièrement des drogues dures (par inhalation ou par injection) et dont l'état de santé se détériore ou dont les conditions de vie sont précaires	✓	✓		✓ Seulement celles de 17 ans ou moins.	✓		
Les personnes utilisatrices de drogues illicites qui en consomment par voie orale dans des conditions non hygiéniques	✓						

POPULATIONS VISÉES	VACCINS						
	Hépatite A	Hépatite B	Virus du papillome humain (VPH) <sup>1, 2</sup>	Pneumocoque conjugué	Pneumocoque poly-saccharidique	Influenza	Haemophilus influenzae de type b
<b>PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH OU PERSONNES IMMUNOSUPPRIMÉES</b>							
Les personnes vivant avec le VIH et les personnes présentant un état d'immunosuppression		✓ Seulement celles vivant avec le VIH.	✓ • les femmes de 18 à 26 ans; • les garçons et les hommes de 9 à 26 ans.	✓	✓	✓	✓
<b>PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE OU D'UN TROUBLE HÉPATIQUE</b>							
Les personnes atteintes d'une maladie ou d'un trouble hépatique (ex. : porteuses de l'hépatite B ou de l'hépatite C, atteintes de cirrhose ou ayant une dépendance à l'alcool)	✓	✓ Sauf celles qui sont porteuses de l'hépatite B.		✓ Seulement celles de 17 ans ou moins.	✓	✓	
<b>BÉNÉVOLES ET TRAVAILLEURS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES</b>							
Les bénévoles et les travailleurs des organismes communautaires qui risquent d'être exposés au sang et aux produits sanguins, ou qui risquent de subir des piqûres ou des coupures accidentelles, sur présentation d'une preuve d'affiliation		✓					

#### NOTES

1. Idéalement, la vaccination devrait être offerte avant le début des activités sexuelles. Toutefois, le vaccin peut être administré même si la personne a déjà contracté une infection par un VPH ou eu une lésion liée à une infection par un VPH, car l'immunité acquise est spécifique du VPH. La vaccination est recommandée pour les filles et les femmes âgées de 9 à 45 ans ainsi que pour les garçons et les hommes âgés de 9 à 26 ans, mais elle n'est gratuite que pour les populations mentionnées dans le tableau.
2. Un programme gratuit de vaccination contre les VPH est réalisé annuellement en milieu scolaire pour les filles en 4<sup>e</sup> année du primaire. À compter de septembre 2016, le vaccin sera également offert gratuitement aux garçons de 4<sup>e</sup> année du primaire.
3. À titre indicatif, dans le contexte de la vaccination, on peut retenir la définition suivante : avoir eu plus d'un partenaire sexuel au cours de la dernière année.
4. La vaccination est indiquée pour tous les détenus des établissements correctionnels. Elle est soutenue financièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les établissements correctionnels de compétence provinciale et par les autorités fédérales dans les pénitenciers fédéraux.

[www.msss.gouv.qc.ca/itss](http://www.msss.gouv.qc.ca/itss), section **Documentation**, rubrique **Professionnels de la santé/Outils** page **Intervention préventive relative aux ITSS**